



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} décembre 2022
Français
Original : anglais

Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution [2636 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 3 juin 2023 le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur son exécution. Le Secrétaire général y retrace les faits nouveaux intervenus au Soudan entre le 21 août et le 20 novembre 2022 et y fait le point sur la mise en œuvre du mandat de la Mission, les questions de genre étant prises en compte dans l'ensemble des activités.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Plus d'un an après le coup d'État militaire du 25 octobre 2021, certains signes semblent indiquer que la crise politique au Soudan pourrait se débloquer. L'action menée aux niveaux national, régional et international pour faciliter un règlement politique visant à rétablir un gouvernement de transition dirigé par des civils s'est poursuivie dans un contexte de crise humanitaire, sociale et sécuritaire.

3. Le mécanisme trilatéral, composé de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a poursuivi son action pour aider les parties prenantes soudanaises à parvenir à un accord politique. Les forces politiques et civiles ont proposé plusieurs initiatives politiques locales axées sur des mécanismes qui sous-tendraient une éventuelle période de transition. Le 10 septembre, l'Ordre des avocats soudanais a présenté un projet de constitution au mécanisme. Le projet de texte a été établi par un comité composé de divers groupements de partis politiques, d'organisations de la société civile et d'éminents universitaires. Il a été signé par les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central (FFC-CC), le Parti de l'union démocratique-Originel, le Parti du congrès populaire et Ansar al-Sunna, entre autres groupes, ainsi que par des



organisations de la société civile, des organisations de femmes et des associations professionnelles.

4. Dans les semaines qui ont suivi, les signataires du projet de constitution élaboré par l'Ordre des avocats soudanais se sont attachés à élargir le soutien dont ils disposaient, à dégager un consensus et à régler les points en suspens dans le texte, afin de préparer le terrain pour des négociations avec les militaires. Parallèlement, des négociations bilatérales réunissant les militaires et des signataires du projet de constitution ont abouti à un accord préliminaire sur des questions clés. Le 24 octobre, les militaires ont fait part au mécanisme trilatéral des observations que leur inspirait cet accord préliminaire et l'ont invité à lancer un processus politique structuré pour faciliter les négociations sur les points restant à régler. Par la suite, le mécanisme a dialogué intensivement avec les parties prenantes afin de faciliter des pourparlers politiques visant à parvenir à un accord largement partagé par les civils et les militaires. Le 6 novembre, dans une allocution prononcée devant des soldats et des officiers à la base militaire Hattab, à Khartoum, le Président du Conseil souverain et commandant des forces armées, le général de corps d'armée Abdel Fattah al-Burhan, a confirmé, en présence du chef d'état-major et des chefs d'unités, que des accords avaient été conclus avec la composante civile, soulignant que l'armée n'était alliée à aucun groupe politique, et mis en garde le Parti du congrès national et le Mouvement des islamistes et d'autres qu'ils ne seraient pas autorisés à revenir par l'intermédiaire des forces armées. Le 13 novembre, il a tenu des propos analogues à la base opérationnelle Markhiyat.

5. Le Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition et le Rassemblement des forces de libération du Soudan, tous deux signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, ont participé aux travaux de l'Ordre des avocats soudanais. Les non-signataires ont réaffirmé quant à eux leur intention de rester à l'écart. Le Mouvement de libération du Soudan-faction Abdel Wahid (SLM/AW) s'est refusé à dialoguer avec les militaires. Le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hérou a jugé que le document ne s'attaquait pas aux causes profondes du conflit. Les pourparlers de paix entre cette faction et le Gouvernement soudanais n'ont pas encore repris, le rétablissement d'un gouvernement civil et de l'ordre constitutionnel n'ayant pas eu lieu.

6. D'autres forces civiles ont présenté des stratégies différentes pour la période de transition. Le 28 septembre, les comités de résistance de Khartoum ont publié une charte révolutionnaire pour l'établissement du pouvoir populaire, qui a été signée par des comités des 18 États soudanais. La Charte visait à rassembler les comités de résistance autour d'une stratégie politique générale, comprenant, entre autres, un conseil législatif révolutionnaire issu de l'expression populaire, qui servirait d'autorité suprême et par l'intermédiaire duquel le Premier Ministre serait choisi. Le 8 octobre, les Forces pour la liberté et le changement-Consensus national (qui comprend certains signataires de l'Accord de paix de Djouba), les Forces pour la liberté et le changement-Forces nationales, le Parti d'union démocratique-Originel et d'autres partis ont signé une déclaration politique dans laquelle il était proposé, entre autres, de modifier le Document constitutionnel de 2019.

7. Pendant la période considérée, les comités de résistance et les militants ont continué d'organiser des manifestations pour dénoncer le régime militaire et demander la fin du coup d'État militaire et le retour à un gouvernement civil. Les manifestations sont restées largement pacifiques, mais les forces de sécurité ont continué, dans certains cas, à faire un usage excessif et disproportionné de la force, blessant au moins 415 personnes, victimes principalement de tirs à balles réelles, de grenades incapacitantes et de gaz lacrymogènes. Un an après le coup d'État du 25 octobre 2021, des comités de résistance et des militants ont organisé des

manifestations dans tout le pays les 21, 22 et 23 octobre. Un jeune manifestant de 18 ans a été abattu par les forces de sécurité le 23 octobre. Le 25 octobre, des milliers de personnes ont participé à des manifestations de grande ampleur dans les principales villes du Soudan. Un manifestant a été tué à Khartoum, victime, semble-t-il, de tirs émanant des forces de sécurité. Cela porte à 119 le nombre total de personnes tuées à l'occasion de manifestations depuis le 25 octobre 2021, dont au moins 21 enfants et 1 femme. Dans une déclaration faite le 25 octobre 2022, la Force de police soudanaise a fait état d'actes de violence ciblant des policiers menés à l'instigation de groupes organisés n'ayant pas de lien avec la manifestation. L'ONU n'est pas en mesure de corroborer cette information. La police a continué de procéder à des arrestations massives à l'occasion des grandes manifestations, libérant généralement les manifestants dans les 48 heures après les avoir inculpés de trouble à l'ordre public. Pendant la période considérée, des manifestants qui auraient été affiliés à l'ancien régime ont organisé trois manifestations devant les locaux de la MINUATS, accusant la Mission d'ingérence dans les affaires intérieures du Soudan.

8. Au Darfour, la situation est restée relativement stable, et les actes de violence à grande échelle se sont amenuisés par rapport à la période précédente. Les accords de réconciliation locale conclus en juin et juillet 2022 au Darfour occidental et au Darfour méridional ont contribué à une amélioration de la stabilité dans la région. Le 4 octobre, le Gouverneur de la région du Darfour, Minni Arko Minawi, a convoqué une réunion des cinq gouverneurs des États du Darfour et de l'administration autochtone à El-Fasher pour discuter des problèmes de sécurité. Un organisme régional d'administration autochtone a été créé pour réconcilier les communautés.

9. D'importants affrontements intercommunautaires ont eu lieu dans les États du Nil-Bleu et du Kordofan occidental. Les combats dans l'État du Nil-Bleu ont pris de l'ampleur et se sont étendus à de nouvelles zones, faisant de nombreux morts et blessés et contraignant de nombreuses personnes à fuir. La situation a dégénéré lorsque des manifestants de la tribu Founj ont organisé des manifestations devant le bureau du Gouverneur à Damazin, capitale de l'État, les 20 et 21 octobre. Les manifestants ont exigé la démission du Gouverneur, l'annulation de l'Accord de paix de Djouba et le retrait de certaines forces de sécurité de la région. Le déploiement ultérieur par le Gouvernement fédéral de forces de sécurité supplémentaires a contribué à une réduction de la violence. Une délégation de l'administration autochtone de l'État du Nil-Bleu et de dirigeants de la tribu Haoussa a tenu des réunions avec des représentants du Gouvernement et la MINUATS sur les causes du conflit et les solutions envisageables.

10. Dans l'État du Kordofan occidental, des affrontements ont éclaté entre les Misseriya et les Hamar dans la ville d'Abou Zabad le 12 septembre, lorsque les tensions intercommunautaires motivées par la propriété des biens fonciers dans la localité se sont intensifiées. Il y aurait eu trois morts et quatre blessés. Grâce à des efforts de médiation locaux, un accord de cessation des hostilités a été négocié et signé par les représentants des tribus le 19 septembre. Des membres de la tribu des Hamar ont également organisé deux barrages routiers – le premier a commencé le 24 août et le second le 1^{er} octobre – pour exiger la sécession du Kordofan occidental et la formation d'un nouvel État, le « Kordofan central ».

11. Le 18 août, deux dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan-Front révolutionnaire nord-soudanais, Malik Agar et Yasir Arman, ont annoncé une scission à l'amiable. En conséquence, le 21 août, 33 personnes, dont l'ancien Ministre du Gouvernement fédéral Buthaina Dinar, ont créé le Mouvement révolutionnaire démocratique du MPLS, dirigé par Yasir Arman.

12. Neuf personnes de la tribu Misseriya qui étaient détenues par le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hérou au Kordofan

méridional depuis août ont été libérées et emmenées à Djouba le 11 octobre, à la suite de la médiation du Président du Soudan du Sud. Le 27 octobre, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a pu obtenir la libération de deux soignantes détenues par cette faction et les évacuer de la zone contrôlée par cette faction. Elle a bénéficié pour ce faire de l'aide des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

13. Dans l'est du Soudan, les tensions entre les communautés ont persisté, notamment parmi les membres du Haut Conseil des Bedja, qui sont restés divisés. Le 1^{er} octobre, Mohamed Taher Aila, Premier Ministre de l'ancien Gouvernement d'Omar Al-Bashir, ancien Wali (gouverneur) de l'État de la Mer Rouge et membre éminent du Parti du Congrès national, désormais dissous, est rentré à Port Soudan depuis l'Égypte. Le 26 octobre, Nazir Tirik, dirigeant d'une faction du Haut Conseil des Bedja, a rejeté les pourparlers engagés entre les militaires et les civils à Khartoum et appelé à l'autodétermination de l'Est si les revendications de l'Est n'étaient pas satisfaites. Le 9 novembre, une faction rivale du Haut Conseil des Bedja a revendiqué l'exercice des prérogatives de la puissance publique pour les Bedja dans l'Est.

B. Situation en matière de sécurité

14. L'insécurité générale, provoquée notamment par les affrontements intercommunautaires, les conflits armés et la criminalité, est restée un véritable problème. Du 21 août au 17 novembre, 524 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, contre 569 durant la période précédente. Plus de 300 civils auraient été tués dans des affrontements intercommunautaires en 18 occasions, contre 261 en 46 occasions pendant la période précédente.

15. De graves affrontements intercommunautaires se sont produits dans l'État du Nil-Bleu, malgré la signature d'un accord de cessation des hostilités le 3 août. Les 1^{er} et 2 septembre, des violences se sont produites entre les groupes Hamaj et groupes alliés et les Haoussa dans les localités de Rosseiris et Oued el-Mahi, lorsque des déplacés membres des Haoussa ont tenté de retourner chez eux. Au moins 21 personnes, dont 2 enfants, ont été tuées et 40 personnes, dont 10 enfants, ont été blessées. Les 13 et 14 octobre, de nouveaux affrontements ont été signalés entre les Haoussa et la tribu des Jabalaouin dans la localité d'Oued el-Mahi. Quatorze personnes auraient été tuées, et des membres des Haoussa ont été forcés de fuir. Les tensions ont dégénéré à l'occasion de nouveaux actes de violence qui se sont produits le 19 octobre lorsque des Haoussa ont lancé une attaque contre les Hamaj, les Founj, les Berti et les Gumuz dans la localité d'Oued el-Mahi, qui a fait plus de 257 morts et 570 blessés à Oued el-Mahi, Rosseiris et Damazin. Le Gouverneur de l'État du Nil-Bleu a déclaré l'état d'urgence dans toute la région le 21 octobre, donné tout pouvoir aux organes de sécurité pour rétablir l'ordre et ouvert une enquête sur les violences. Des forces de sécurité extérieures à l'État ont aidé à apaiser la violence et ont fait régner la stabilité, celle-ci étant néanmoins fragile. Le 23 octobre, des manifestants ont partiellement incendié et pillé le bureau du Gouverneur à Damazin et le bureau administratif de la localité de Kourmouk pour protester contre les autorités, jugées incapables de protéger les civils. Des affrontements se sont produits dans des villages autour d'Oued el-Mahi du 23 au 26 octobre et le 12 novembre. Le 7 novembre, le Gouverneur a promulgué deux lois d'urgence pour asseoir l'autorité de l'État.

16. Des violences intercommunautaires ont également eu lieu dans l'État du Kordofan occidental les 14 et 15 octobre. Dans la localité de Lagowa, les Misseriya se sont livrés à des affrontements armés avec les Nuba et les Dajo au sujet de la propriété des terres, qui ont fait au moins 19 morts et 34 blessés et contraint au moins 65 000 personnes à fuir. Le 18 octobre, des obus ont été tirés sur la ville de Lagowa

depuis le secteur du mont Tolichi. Le 9 novembre, le Conseil des Nuba a organisé une grande manifestation à Khartoum et remis au Conseil souverain un mémorandum dans lequel il exigeait qu'une enquête soit confiée à un comité indépendant nommé par les autorités centrales, que certaines forces de sécurité gouvernementales se retirent de la région et que le Gouverneur du Kordofan occidental démissionne.

17. Des problèmes de sécurité liés à des désaccords sur la propriété et la culture des terres ont eu lieu dans les États du Darfour, du Kordofan et du Nil-Bleu. La destruction des fermes est un problème courant pendant la saison des pluies. Des affrontements ont eu lieu le 20 septembre entre les Alouad Gabouch, tribu nomade, et des agriculteurs Koalib dans la localité de Rachad, au Kordofan méridional, a priori en raison de problèmes liés au pâturage et à la propriété des terres. Cinq personnes ont été blessées. Au Darfour septentrional, à partir du 21 septembre, des membres de la tribu Arab Chatiya auraient détruit des fermes dans cinq endroits à l'est de Taouila. Le 3 novembre, les forces conjointes gouvernementales sont intervenues dans la localité de Kreinik, au Darfour occidental, pour arrêter des éleveurs de chameaux qui pénétraient illégalement sur des terres agricoles appartenant à des agriculteurs locaux. Dans l'État du Nil-Bleu, le 5 septembre, des affrontements concernant des terres agricoles ont éclaté entre la tribu Fallata et la tribu Ragarig dans les localités de Geissan et d'Oued el-Mahi, faisant quatre morts et deux blessés. Le 9 novembre, des violences intercommunautaires se sont produites entre les Misseriya et les Alouad Rachid dans la localité de Bindisi, comme suite à un vol à main armée dont aurait été victime un jeune Misseriya ; il y aurait eu au moins 20 morts et 15 blessés. Le 13 novembre, les autorités ont proclamé l'état d'urgence pendant un mois et imposé un couvre-feu dans les localités d'Ouadi Saleh, Moukjar, Bindisi et Oum Doukhoun.

18. Le 16 septembre, des affrontements ont été signalés entre des factions du groupe armé non signataire Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS-AW) dans la région de Jebel Marra, au Darfour central. Ils auraient été déclenchés par le meurtre d'un élément de la faction Mubarak Aldouk perpétré par des inconnus. En représailles, des éléments de la faction Mubarak Aldouk ont échangé des coups de feu avec des éléments de l'ALS/faction Salih Borsa, dans le village de Torara. Deux personnes auraient été tuées et sept personnes blessées des deux côtés. Le bétail appartenant aux habitants de la région a été pillé. De plus, le 3 octobre, les tensions qui sont apparues entre les Forces d'appui rapide et l'ALS/AW près du camp de rassemblement de personnes déplacées de Sortoni ont contraint environ 5 000 personnes déplacées à fuir vers les montagnes voisines. Plusieurs affrontements ont eu lieu près du village de Rockero, au Darfour central, entre des éléments de l'ALS/AW et des membres des forces de sécurité appartenant au groupe armé signataire « Hassabo » (un groupe dissident du mouvement ALS/AW), probablement pour le contrôle du territoire. Le 18 octobre, 12 éléments du groupe « Hassabo » auraient été tués et 2 blessés ; le 21 octobre, neuf éléments du groupe auraient été tués ; des affrontements ont également eu lieu le 1^{er} novembre, faisant 10 morts parmi des éléments non identifiés.

19. Des actes criminels visant les forces de sécurité de l'État fédéral ont eu lieu au Darfour. Le 6 septembre, des membres des Forces armées soudanaises seraient tombés dans une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés près de Kolgi, au Darfour septentrional. Il y aurait eu un mort et quatre blessés parmi les soldats . Le 22 septembre, des inconnus ont tiré sur un véhicule des Forces armées au Darfour central, tuant le conducteur. Il s'agit de la septième embuscade tendue aux forces gouvernementales depuis le 21 août. Comme les bandits, les mouvements armés non signataires sont soupçonnés de se livrer à diverses activités criminelles, notamment des vols et des razzias de bétail, faute de disposer de ressources.

20. Le 29 août, les tensions se sont intensifiées le long de la frontière avec le Tchad : six douaniers tchadiens auraient été tués dans la localité de Bindisi, au Darfour central, à la suite d'un acte de contrebande portant sur du bétail. Des centaines de familles auraient été déplacées. Les faits qui se sont produits à Bindisi font suite aux violences transfrontalières qui ont eu lieu début août dans le secteur de Bir Saliba, dans la localité de Sirba, au Darfour occidental, et qui auraient fait 18 morts et entraîné le déplacement de plus de 3 000 personnes. Les problèmes transfrontaliers concernant le bétail sont fréquents, notamment entre Arabes et Zaghawa, mais le nombre de morts recensés à l'occasion des faits susmentionnés et la mobilisation correspondante ont été importants.

C. Situation sur le plan des droits humains, de l'état de droit et de la protection

21. La situation sur le plan des droits humains est restée préoccupante. Au Darfour, il y a eu une réduction notable du nombre de problèmes, mais les civils sont restés exposés à la violence et au harcèlement. Des personnes déplacées hébergées dans le camp de déplacés Zamzam, dans la banlieue d'El-Fasher (Darfour septentrional), ont organisé un sit-in sur l'autoroute d'El-Fasher qui a duré deux semaines, du 20 août au 5 septembre 2022. La manifestation a servi à mettre en lumière les problèmes de protection, notamment les attaques dirigées contre les personnes déplacées, l'impunité dont jouissaient les auteurs des attaques et l'insuffisance des services sociaux de base. Les autorités de l'État du Darfour septentrional ont continué de dialoguer avec les personnes déplacées pour trouver des solutions à leurs préoccupations ; le 19 septembre 2022, le Gouverneur de l'État a ainsi publié un décret autorisant la constitution de comités chargés de remédier aux conditions épouvantables régnant dans le camp.

22. Pendant la période considérée, la MINUATS a enregistré 102 violations présumées des droits humains, pour un total de 967 victimes, dont 30 enfants. Au total, 81 des 102 violations ont été corroborées. On a dénombré 411 victimes de violations du droit à la vie (402 hommes, 2 femmes et 7 enfants), 497 victimes de violations de l'intégrité physique (482 hommes, 3 femmes et 12 enfants), 9 victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris de violences sexuelles liées au conflit (5 femmes et 4 filles), 21 victimes d'enlèvements (20 hommes et 1 enfant) et 29 victimes d'agressions physiques (7 hommes, 16 femmes et 6 enfants). Au total, 12 des 102 cas enregistrés ont été attribués aux forces de sécurité gouvernementales (41 victimes), 86 à des acteurs non étatiques, notamment à des mouvements armés et à des milices (915 victimes) et 4 à des personnes non identifiées (11 victimes).

23. Le 28 août, le Procureur général a publié une décision à l'effet d'inhumer les 3 000 personnes non identifiées dont la dépouille est conservée dans les morgues surpeuplées de Khartoum et d'Omdurman ; certaines auraient été victimes de la dispersion violente d'un sit-in le 3 juin 2019. Les premières inhumations devaient commencer le 25 septembre, mais ont été reportées, le temps d'obtenir l'accord des familles des victimes. Jusqu'à présent, les autorités n'ont pas été en mesure d'obtenir un consensus de la part des familles pour pouvoir procéder à l'inhumation des dépouilles, sans identification préalable ou sans que soient réunis des éléments de preuve de crimes qui pourraient être utilisés pour de futures procédures pénales.

24. La réforme de la justice n'a guère progressé pendant la période considérée, mais les procédures judiciaires à l'encontre des opposants politiques se sont poursuivies. Le 26 septembre, le Procureur général a engagé des procédures pénales préliminaires contre des membres du comité directeur de l'Ordre des avocats soudanais, en raison de nombreuses allégations concernant son fondement juridique, ses procédures

d'examen préalable avant l'admission de nouveaux membres et des actes de corruption. Ces procédures ont fait l'objet d'un recours. Le 12 octobre, la Cour suprême a acquitté un officier subalterne accusé d'avoir commis des violences contre des manifestants le 3 juin 2019. Le même jour, Wajdi Saleh, porte-parole de l'ancien Comité chargé du démantèlement du régime du 30 juin 1989 et du recouvrement des fonds publics (Comité de démantèlement) et dirigeant éminent des Forces pour la liberté et le changement-Conseil central, a été placé en détention pour la troisième fois depuis le 25 octobre 2021, pour des raisons liées à son travail au sein du Comité. Le 28 octobre 2022, le Comité de recours du Comité souverain a annulé la décision du Comité de démantèlement portant dissolution de l'Ordre des avocats soudanais, du 27 décembre 2019, en place à l'époque du Gouvernement d'Omar Al-Bashir. Il a ordonné le rétablissement de l'ancien Ordre des avocats soudanais et dissous le comité directeur de l'Ordre des avocats actuel. L'actuel Ordre des avocats a fait appel de la décision et son statut juridique actuel est flou. Le 1^{er} novembre, des partisans de l'ancien régime d'Omar Al-Bashir ont envahi les locaux de l'Ordre des avocats. Le 11 novembre, le général de corps d'armée Abdel Fattah al-Burhan a limogé le responsable du Comité de recours et l'a remplacé par un membre du Conseil souverain, Eltahir Hajar.

25. Au cours de réunions tenues avec les autorités nationales à l'occasion de la visite qu'il a effectuée au Soudan du 13 au 16 novembre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a souligné qu'il importait d'instaurer la confiance entre les autorités et le peuple soudanais, compte tenu de l'histoire du pays et des événements de l'année écoulée, et souligné l'importance qu'il y avait à placer les droits humains au cœur d'un mécanisme de transition et à établir les responsabilités, si l'on voulait que la transition aboutisse. Il a insisté sur le fait qu'un vaste éventail de représentants de la société civile avaient indiqué qu'ils n'accepteraient pas un retour à la situation qui régnait auparavant. Toutes les parties prenantes que le Haut-Commissaire a rencontrées au Darfour ont insisté sur le fait qu'il fallait appliquer l'Accord de paix de Djouba de toute urgence pour remédier aux causes de friction existant de longue date, protéger les civils et faciliter le retour volontaire des personnes déplacées. L'appui donné par les autorités soudanaises au cours de la visite du Haut-Commissaire a été très apprécié.

26. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale (surveillance et information) pour le Soudan, coprésidée par la MINUATS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a examiné 51 cas de violations graves commises contre 45 enfants (9 garçons, 21 filles et 15 enfants dont le genre n'était pas connu). Ce chiffre représente une augmentation d'au moins 18 % du nombre total d'enfants touchés par de graves violations par rapport à la période précédente. Au total, 16 des 45 enfants touchés ont été tués (4 garçons, 7 filles et 5 enfants dont le genre n'était pas connu) et 16 ont été mutilés (3 garçons, 3 filles et 10 dont le genre n'était pas connu). Huit enfants (6 enfants tués et 2 enfants mutilés) ont été victimes de restes explosifs de guerre au Darfour septentrional. Dix filles ont subi des violences sexuelles, et deux garçons et une fille ont été enlevés. Il y a eu une attaque contre une école et deux cas de refus d'accès humanitaire. Une violation a été attribuée aux Forces d'appui rapide et 50 à des auteurs non identifiés au Darfour septentrional (19), au Darfour occidental (11), dans l'État du Nil-Bleu (20) et au Darfour central (1).

D. Situation socioéconomique

27. Après une croissance estimée à 0,5 % en 2021, l'économie soudanaise devrait se contracter de 0,3 % en 2022, l'augmentation des cours mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole, la suspension de l'aide financière internationale, les troubles civils, les inondations et les perturbations de l'activité économique freinant

la croissance. Les prévisions relatives à la croissance économique à court terme sont peu optimistes et sont marquées par des investissements et une consommation faibles tenant à un pouvoir d'achat limité, une hyperinflation, un chômage chronique et une dette extérieure insoutenable.

28. Une baisse substantielle des importations au premier semestre 2022 par rapport à la même période en 2021 (baisse de 35 % pour le matériel et les équipements et de 24 % pour les produits pétroliers) dénote également une réduction de l'activité économique. En revanche, la valeur des exportations en glissement annuel a augmenté de 29 % au premier semestre 2022, principalement en raison d'une augmentation de 37 % des exportations d'or.

29. Le Soudan a continué d'avoir une inflation à trois chiffres en 2022, bien que le rythme se soit ralenti (188 % en moyenne pour la période de janvier à septembre, contre 359 % en 2021). Les augmentations de prix qui en résultent pour les produits de consommation, comme le pain, le carburant, l'électricité, les médicaments, les soins de santé et les transports en commun, touchent surtout les groupes vulnérables et mettent de nombreuses familles à rude épreuve à un moment particulièrement difficile. Le cours de la livre soudanaise par rapport au dollar des États-Unis s'est stabilisé, après avoir chuté de 35 % en mars 2022. Les interventions de la Banque centrale et une politique monétaire plus restrictive (qui a limité l'augmentation de la masse monétaire à 36 % entre janvier et septembre 2022, contre 128 % pour la même période en 2021), mais aussi la contraction de l'activité économique, ont contribué à la stabilisation du taux de change.

30. La période considérée a été marquée par l'organisation de grèves généralisées par les travailleurs et des syndicats de plusieurs secteurs qui manifestaient contre la hausse des prix, l'augmentation des impôts décidée par le Ministère des finances et les salaires impayés.

E. Situation humanitaire

31. La situation humanitaire au Soudan reste désastreuse. Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour le Soudan, l'insécurité alimentaire pourrait toucher jusqu'à 7,7 millions de personnes entre octobre 2022 et février 2023. Le Soudan a l'un des taux de malnutrition les plus élevés au monde en ce qui concerne les enfants. Plus de 600 000 enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère. La situation économique du pays et la crise alimentaire mondiale ont rendu les prix des produits de base hors de portée pour de nombreux Soudanais déjà vulnérables. Les prix du sorgho et du millet ont augmenté de 10 à 35 % en août, atteignant de nouveaux sommets. Les superficies récoltées et les rendements agricoles de 2022 risquent d'être touchés par les pluies de début de saison, qui ont été inférieures à la moyenne, les pertes localisées dues aux inondations et la flambée des prix des intrants agricoles, notamment du carburant. Environ 6,9 millions de filles et de garçons, soit un enfant sur trois en âge d'être scolarisé, ne vont pas à l'école au Soudan. Les filles sont particulièrement vulnérables à cet égard.

32. À ce jour, plus de 63 000 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) ont été enregistrés depuis le début de la pandémie. Au moment de l'établissement du présent rapport, 12 % de la population était complètement vaccinée contre la COVID-19 et 20 % avait reçu au moins une dose. Une autre campagne de vaccination, ciblant 6 millions de personnes, est en cours dans l'ensemble du pays.

33. Le nombre de personnes touchées par les pluies saisonnières et les crues soudaines au Soudan est resté constant, aux alentours de 349 000 personnes depuis le 26 septembre. Les pluies et les inondations ont détruit au moins 24 860 habitations et

en ont endommagé 48 250 autres dans 16 des 18 États. D'après le Conseil national de la défense civile, 146 personnes sont mortes et 122 ont été blessées depuis le début de la saison des pluies en juin. Les États les plus touchés étaient le Darfour méridional, Gedaref, le Darfour central, l'État du Nil-Blanc et Kassala.

34. De janvier à octobre 2022, plus de 265 000 personnes ont été déplacées à la suite d'affrontements intercommunautaires et d'attaques armées. Depuis la mi-juillet, près de 100 000 personnes auraient été déplacées dans l'État du Nil-Bleu du fait du conflit intercommunautaire et auraient gagné les localités et États voisins. En raison de la reprise du conflit et de la violence depuis le 13 octobre, plus de 34 000 personnes se sont réfugiées dans 10 écoles, dans les villes de Damazin et de Rosseiris. Un nombre non confirmé de personnes ont gagné Oued el-Mahi et certaines ont trouvé refuge dans l'État de Sennar et dans d'autres États. Une mission interinstitutions d'évaluation humanitaire a été menée le 27 octobre dans les écoles de Damazin et Rosseiris. Depuis le 28 octobre, les conditions de sécurité se sont améliorées et aucun incident n'a été signalé. Les violences survenues en octobre dans la localité de Lagowa, au Kordofan occidental, ont contraint plus de 36 000 personnes à fuir dans d'autres régions de l'État et dans l'État du Kordofan méridional. Les organisations humanitaires ont procédé à des missions d'évaluation pour venir en aide aux personnes déplacées.

35. Le Soudan a continué d'accueillir des réfugiés venant des pays voisins, principalement de l'Érythrée, de l'Éthiopie et du Soudan du Sud. Depuis le début de 2022, plus de 38 100 réfugiés sud-soudanais ont afflué dans le pays, essentiellement dans les États du Nil-Blanc, du Darfour oriental, du Kordofan occidental et du Kordofan méridional. Les réfugiés éthiopiens ont également continué d'arriver, mais dans une moindre mesure, dans l'est du Soudan et dans la région du Nil-Bleu. Environ 62 000 personnes sont arrivées au Soudan depuis le début de la crise dans le nord de l'Éthiopie en novembre 2020 : 52 000 ont trouvé refuge dans l'est du Soudan et 10 000 dans l'État du Nil-Bleu.

36. Entre le 21 août et le 6 novembre, des attaques armées, des agressions physiques, des effractions, des vols et des actes de harcèlement verbal, soit un total de 46 incidents, touchant les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont été signalés au Soudan.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2636 (2022)

A. Objectif 1 : soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains, ainsi que la paix durable

37. La MINUATS a intensifié son action en faveur d'un accord dirigé et contrôlé par les Soudanais et Soudanaises, dans le but de rétablir une transition démocratique crédible sous la direction des civils au Soudan. Elle a noué de nombreux contacts avec un large éventail de parties prenantes soudanaises, notamment des partis politiques, des groupes de femmes, des universitaires, des groupes de jeunes, des comités de résistance et l'armée. Elle s'est également coordonnée avec les partenaires régionaux et internationaux.

38. Le partenariat mis en place dans le cadre du mécanisme trilatéral ONU-Union africaine-IGAD est resté au cœur de ces efforts. Le mécanisme a continué de dialoguer et de soutenir les parties prenantes soudanaises en vue de la mise en place d'un processus politique viable. Après l'obtention d'un accord préliminaire entre les

forces militaires et certaines forces civiles, il a fait la navette entre les acteurs civils et militaires pour les aider à surmonter leurs désaccords et a apporté son concours, notamment sous forme de conseils techniques, pour faciliter l'instauration d'un consensus. Le 17 novembre, il s'est rendu à Kassala pour dialoguer avec les parties prenantes de l'Est sur le processus politique et les priorités de la région.

39. Les 8, 9, 14 et 15 septembre, la MINUATS, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé des réunions avec 55 Soudanaises issues de partis politiques, de mouvements armés, de la société civile, du monde universitaire et du Groupe de défense des droits des femmes. Les femmes se sont rassemblées autour d'un programme commun énonçant les grands principes et dispositions axés sur les droits des femmes pour débattre des priorités liées aux questions de genre à prendre en considération dans tout futur document constitutionnel ou toute négociation. Elles ont continué de rencontrer le mécanisme trilatéral et les membres du corps diplomatique.

40. La MINUATS a également continué de dialoguer avec le Groupe de défense des droits des femmes, en tant que délégation autonome de femmes venant de tout le Soudan. Les 5 et 6 septembre 2022, elle a tenu une réunion avec lui à Khartoum pour analyser la situation politique et l'aider à établir un plan d'action pour qu'il puisse renforcer sa portée et son influence dans les régions et à Khartoum.

41. Les bureaux locaux de la MINUATS dans les États du Darfour, du Kordofan méridional et de la Mer Rouge ont entretenu le dialogue sur le processus politique avec les parties prenantes locales pour que leurs points de vue, en particulier celui des femmes, des personnes déplacées et des jeunes, soient pris en compte. L'Organisation des Nations Unies a continué de fournir des conseils techniques aux acteurs concernés sur les questions électorales. Toutefois, d'autres domaines de coopération relatifs aux questions de transition sont restés au point mort, dans l'attente d'un accord politique et de la formation d'un gouvernement dirigé par des civils.

42. Pendant la période considérée, des projets menés dans tout le Soudan avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix ont facilité la participation véritable des jeunes à la consolidation de la paix. Les projets soutenus par le Fonds ont contribué à l'obtention de résultats tangibles dans les trois domaines prioritaires de la stratégie commune des Nations Unies. En outre, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies mènent des activités touchant la stabilisation, en particulier pour soutenir des solutions durables bénéficiant aux communautés d'accueil et aux personnes déplacées. On peut notamment citer la construction par le PNUD de réservoirs d'eau fonctionnant à l'énergie solaire dans les États du Darfour méridional et du Kordofan méridional, d'une école primaire réservée aux filles et d'un centre communautaire au Darfour méridional et le soutien apporté par le Programme aux activités d'agriculture pluviale dans l'État du Nil-Blanc.

43. La MINUATS a continué d'agir en faveur des droits humains et de la protection des civils. Du 3 au 5 octobre, elle a organisé un atelier sur le renforcement de la coopération avec des groupes de la société civile travaillant dans les États du Kordofan méridional et du Kordofan occidental. L'atelier, qui a compté avec la participation de 33 représentants de la société civile de plusieurs localités du Kordofan, a porté sur les droits humains, la protection des enfants et la protection des civils. Les recommandations sont en cours de consolidation de sorte que les travaux débouchent sur un plan de travail pour les groupes de la société civile. Des contacts ont été pris avec la Commission fédérale d'aide humanitaire et le Gouverneur de l'État du Kordofan méridional pour appeler l'attention sur certaines des questions mises en évidence à l'occasion de l'atelier.

B. Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix

44. Le processus de paix avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Héléou, qui avait débuté à Djouba en 2021 avec la médiation du Gouvernement sud-soudanais et la facilitation de la MINUATS, est toujours dans une impasse. La MINUATS reste en contact avec le Gouvernement sud-soudanais et le MPLS-N sur cette question.

45. La mise en œuvre des arrangements sécuritaires transitoires pour le Darfour a continué de progresser, conformément à l'Accord de paix de Djouba. Le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, qui est présidé par la MINUATS, a joué un rôle central à cet égard. Il a continué de surveiller et de confirmer activement les violations du cessez-le-feu au Darfour et d'enquêter à leur sujet. Les renforts de la MINUATS au sein du Comité ont permis à celui-ci d'étoffer ses cinq comités sectoriels. Grâce au déploiement de représentants de l'ONU, du Gouvernement soudanais et des mouvements armés, les cinq comités sectoriels sont désormais en mesure de se réunir et de mener des activités conjointes. Il leur reste encore à établir des bureaux physiques et à déployer des équipes dans chacun des sites. Compte tenu des difficultés initiales auxquelles il s'est heurté initialement, à savoir un personnel insuffisant et l'absence d'un appui logistique qui l'aurait aidé à s'acquitter efficacement de son travail, le Comité continue de bénéficier du concours de la MINUATS. Il s'attache à trouver des bureaux destinés aux comités sectoriels dans les cinq États du Darfour. Le bureau national du Comité, établi à El-Fasher, est devenu opérationnel pendant la période considérée.

46. Le Comité du cessez-le-feu permanent a poursuivi son travail de proximité avec les organisations de la société civile et les communautés par l'intermédiaire de ses comités sectoriels afin d'étoffer ses réseaux de communication et d'alerte concernant les violations présumées du cessez-le-feu. Il a mené 33 activités de communication à tous les niveaux et touché plus de 350 personnes, dont des personnes déplacées, des membres des comités de sécurité des États, des administrateurs autochtones, des membres des Forces armées soudanaises et des membres des mouvements armés signataires dans toute la région. Il a travaillé avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour soutenir l'action humanitaire.

47. Pendant la période considérée, le Comité du cessez-le-feu permanent a répondu à quatre violations présumées du cessez-le-feu et à des plaintes connexes au Darfour septentrional et à deux au Darfour méridional ; le comité sectoriel du Darfour septentrional a notamment servi de médiateur et trouvé une issue à une plainte concernant le déploiement présumé de forces qui allait à l'encontre de l'Accord de paix de Djouba. En coordination avec le comité de sécurité de l'État du Darfour septentrional, le Comité, a aidé à apaiser les tensions dans le camp de déplacés Zamzam à l'occasion de manifestations et d'un sit-in au cours desquels la route menant de El-Fasher à Nyala a été bloquée en août et en septembre.

48. Le Comité du cessez-le-feu permanent a organisé plusieurs activités de renforcement des capacités, notamment une formation initiale pour les comités sectoriels et des ateliers sur ses procédures opérationnelles standard dans les États du Darfour septentrional, du Darfour occidental et du Darfour méridional. Ces activités ont permis de dégager une interprétation commune du mandat du Comité, renforcé la confiance entre les membres des comités sectoriels et aidé le Comité à véritablement œuvrer en équipe.

C. Objectif 3 : appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones

49. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS a continué de s'attacher à soutenir et promouvoir la protection des civils et à rechercher les moyens de favoriser et d'accélérer la mise en œuvre du Plan national de protection des civils.

50. La MINUATS, le PNUD, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population, en collaboration avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, ont mis la dernière main au programme pluriannuel conjoint relatif à l'état de droit. Le programme est adapté à la situation politique et couvre l'ensemble du Soudan, en particulier le Darfour, l'Est et les Deux Zones du Kordofan méridional et du Nil-Bleu. Les premières activités menées de façon intégrée par les entités des Nations Unies ont consisté en évaluations relatives aux institutions garantes de l'état de droit et aux rouages de la justice pénale, tels que le ministère public et la police, et au respect des droits humains.

51. La MINUATS et l'UNICEF coopèrent avec les autorités locales de sorte que la protection des civils soit assurée au Darfour occidental. L'objectif est de toucher environ 50 000 personnes et de leur fournir des services de base intégrés, de renforcer les systèmes d'alerte rapide au niveau local et de soutenir les activités de médiation, tout en promouvant une culture de coexistence pacifique.

52. La MINUATS, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD ont conjointement mis en œuvre plusieurs activités concernant la justice pénale et l'établissement des responsabilités. Ils ont notamment organisé deux tables rondes – à Geneina le 27 septembre et à Kadougli le 12 octobre – avec des représentants de la société civile pour examiner la mise en œuvre des dispositions relatives à la responsabilité dans l'Accord de paix de Djouba. Des tables rondes organisées à El-Fasher le 6 septembre et à Nyala le 18 octobre ont été l'occasion pour les participants de l'Ordre des avocats de s'intéresser aux stratégies de défense à mettre en place dans les affaires de détention sensibles. Par ailleurs, trois débats sur les dispositions constitutionnelles provisoires relatives à la justice et aux droits humains ont eu lieu pendant la période considérée. Le 16 novembre, la MINUATS et le PNUD ont tenu la première d'une série de discussions sur la réforme du système judiciaire rural avec la Cour suprême et 46 magistrats des tribunaux ruraux. En octobre et novembre, la Mission, le PNUD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont poursuivi les discussions relatives au respect des normes internationales et des normes relatives aux activités de maintien de l'ordre dans le cadre de rassemblements pacifiques, avec des procureurs à Port Soudan, El Obeid, Ouad Medani et Nyala.

53. Le Groupe consultatif sur les questions de police de la MINUATS a continué de dialoguer avec la Force de police soudanaise, les procureurs et la population. Il a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention d'homologues nationaux en collaboration avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, dont le PNUD. Il s'est attaché à promouvoir le dialogue, à instaurer la confiance et à renforcer la coopération entre les autorités fédérales et la population. Le Groupe consultatif a soutenu la Force de police soudanaise et les membres des communautés en organisant 2 sessions de formation des formateurs, 7 sessions de formation

spécialisée, 4 ateliers, 32 sessions consultatives et 3 programmes de sensibilisation de la population. Ces activités de renforcement des capacités ont bénéficié à 716 membres du personnel de police (141 femmes et 575 hommes), à 759 membres de la communauté (594 femmes et 165 hommes) et à 2 procureurs (1 femme et 1 homme), soit un total de 1 477 bénéficiaires (736 femmes et 741 hommes).

54. Organisées conjointement avec le PNUD à Khartoum entre le 18 septembre et le 10 novembre, les deux sessions de formation de formateurs et les deux sessions de formation spécialisée ont porté sur la police de proximité et sur la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée aux conflits ainsi que sur les enquêtes sur ce type de violence. Elles ont servi à renforcer les moyens de formation de la Force de police soudanaise et l'on compte qu'elles donneront à la police les moyens de mieux protéger les civils. Entre août et novembre, le Groupe consultatif sur les questions de police a également organisé quatre sessions de formation sur la protection des civils à l'intention de policiers au Darfour méridional et des sessions de formation sur la police de proximité à Zalingei (Darfour central), du 5 au 8 septembre.

55. Entre le 14 et 17 novembre, le Groupe consultatif sur les questions de police, en coopération avec le PNUD et la Force de police soudanaise, a organisé un atelier visant à aider la Force de police à mettre en place des activités de police de proximité fondées sur les meilleures pratiques. Pour faciliter le dialogue et le règlement des problèmes entre la police et les communautés, le Groupe consultatif sur les questions de police a consacré un atelier de deux jours à la question de la protection des civils, qui a eu lieu à El-Fasher (Darfour septentrional) les 20 et 21 août ; il a également organisé un atelier réunissant des membres de la Force de police soudanaise et des dirigeants communautaires sur la création de partenariats relatifs à la police de proximité, qui s'est déroulé à Zalingei (Darfour central) le 19 septembre. En outre, le PNUD et la MINUATS ont organisé deux ateliers de renforcement des capacités en matière de droits humains, l'un à Port Soudan les 28 et 29 août et l'autre à Kassala les 11 et 12 septembre.

56. Du 2 au 6 octobre, le groupe de consolidation de la paix de la MINUATS a procédé à une évaluation à Kassala, à l'occasion de laquelle il a rencontré des responsables des autorités locales et des représentants des jeunes, des femmes, de la société civile et de l'administration autochtone. Il s'agissait pour les entités des Nations Unies de dégager une compréhension commune de la dynamique du conflit, des possibilités qui s'offraient et des problèmes que posait la consolidation de la paix dans l'Est.

57. Un soutien est apporté au Bureau intégré de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) sous la forme d'un projet commun à la MINUATS et à la Banque mondiale qui est financé au moyen du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats. Le projet vise à renforcer un programme de recherche commun sur les facteurs de conflit et les sources de résilience, qui alimentera la réflexion sur l'action à mener en ce qui concerne les questions politiques, économiques et humanitaires, ainsi que sur la prévention des conflits. Dans le cadre du projet, il sera tiré parti des atouts et des avantages comparatifs de la Banque mondiale et de l'ONU de façon à obtenir des données de meilleure qualité au Soudan, y compris au niveau local.

58. Pendant la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies ont commencé à mettre la dernière main à un cadre de résultats stratégiques, qui orientera leurs investissements au Soudan et ira dans le sens d'un cadre de consolidation de la paix. Les entités des Nations Unies s'attachent de la sorte à améliorer la cohérence et la

complémentarité des programmes, à obtenir un impact accru et à améliorer la coordination, à réduire les frais généraux et à employer les fonds plus efficacement. Le cadre de résultats stratégiques vise également à renforcer la contribution stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix au Soudan en mettant l'accent sur la stabilisation des zones de tension et sur le renforcement des infrastructures pour la paix. Les constatations qui seront issues des sept évaluations de la consolidation de la paix en cours orienteront le travail qui sera mené au titre du cadre de résultats stratégiques.

59. La MINUATS a déminé 101 636 mètres carrés dans les États du Nil-Bleu, du Kordofan méridional et du Darfour, et détruit 4 385 objets présentant des risques d'explosion, à savoir 3 921 munitions d'armes légères et 464 engins non explosés. Au total, 7 226 personnes (1 486 hommes, 2 188 femmes, 1 900 garçons et 1 652 filles) ont bénéficié de séances de sensibilisation au risque des engins explosifs et 225 personnes qui avaient proposé leurs services ont été formées aux techniques de sensibilisation des populations au risque des engins explosifs. La MINUATS a facilité l'accès du personnel humanitaire dans des conditions de sécurité, augmenté les superficies disponibles pour une utilisation productive et rétabli la sécurité des particuliers et des communautés. Elle a également procédé à trois évaluations au Darfour à la suite d'accidents tenant à des engins explosifs : la première à l'occasion de l'explosion d'un dépôt de munitions à Zalingei (Darfour central), la deuxième à la suite d'un accident lié à des engins explosifs à Doroum, au Darfour septentrional, et la troisième afin d'améliorer la coordination avec les intervenants humanitaires dans la région du Darfour.

D. Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

60. Dans un contexte marqué par des problèmes politiques et l'arrêt de l'aide internationale au développement après le coup d'État du 25 octobre 2021, les entités des Nations Unies ont poursuivi leur action conjointe au Soudan, se fondant sur les priorités retenues dans la stratégie commune des Nations Unies. L'UNICEF et le Programme alimentaire mondial exécutent ainsi un programme pluriannuel axé sur le renforcement de la résilience et de la cohésion sociale au Darfour, qui cible quelque 300 000 personnes dans les États du Darfour méridional, du Darfour central et du Darfour septentrional. Le programme vise à renforcer l'autonomie, la résilience et la cohésion sociale des groupes vulnérables.

61. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé travaillent ensemble au renforcement du système sanitaire soudanais, mènent des activités de communication visant à faire évoluer les comportements et fournissent des services de santé vitaux pour atténuer les effets des épidémies et venir en aide aux enfants souffrant de malnutrition. Ils collaborent étroitement dans le domaine de la vaccination : ils sont parvenus à déclarer le Soudan exempt de poliomyélite et ont soutenu l'action menée pour vacciner des millions de personnes contre la COVID-19.

62. Le 20 septembre, la MINUATS a organisé une réunion du groupe des Amis du Soudan avec des représentants du Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, des donateurs internationaux et la présidence du Comité du cessez-le-feu permanent (assurée par l'un de ses membres) pour soutenir la mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre des dispositions de sécurité du volet Darfour de l'Accord de paix de Djouba, dont le Comité du cessez-le-feu permanent est l'un des éléments. Des représentants du Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité ont fait

le point des progrès et des problèmes liés à la mise en œuvre des dispositions de sécurité prévues dans l'Accord et des besoins de financement.

E. Questions d'ordre opérationnel et de planification

63. Pendant la période considérée, le renforcement de la MINUATS sur le plan opérationnel s'est poursuivi, notamment dans les sept bureaux locaux, de sorte qu'elle puisse mieux s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Les sites de la Mission au Darfour, ainsi qu'à Kadougli, Damazin, Kassala et Port Soudan, ont été agrandis pour pouvoir accueillir les renforts en personnel. Au 16 octobre 2022, la Mission comptait 215 civils, 17 policiers et 17 observateurs militaires. Conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, plus de la moitié des postes civils de haut niveau (postes de classe D-1 et au-delà) sont occupés par des femmes.

64. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies se sont attachées à établir ensemble un cadre de résultats commun pour la stratégie commune des Nations Unies, soutenant ainsi les activités de planification stratégique de l'équipe. En prévision de futures activités de planification conjointes, elles ont également commencé à travailler sur le cadre de coopération intérimaire pour 2024-2025 en mettant à jour l'analyse commune de pays. Le cadre de coopération intérimaire, qui est un plan intégré commun à la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies, orientera et soutiendra les descriptifs de programme de pays qui seront établis par les organismes, fonds et programmes. Sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, l'architecture de financement commun a été revue de sorte qu'elle étaye la mise en œuvre de la stratégie commune des Nations Unies. Un cadre de résultats stratégiques commun est en cours de finalisation pour la plateforme de financement du Soudan et le Fonds pour la consolidation de la paix : les avantages comparatifs des deux fonds y sont clairement énoncés, de même qu'une approche programmatique commune assortie d'un ensemble de résultats escomptés et d'indicateurs. L'objectif est de faire porter l'action de l'ONU en matière de consolidation de la paix sur les zones les plus touchées par le conflit.

IV. Observations

65. Plus d'un an après le coup d'État militaire du 25 octobre 2021, les mouvements de résistance populaire au pouvoir militaire se poursuivent, et le pays n'a toujours pas de gouvernement dirigé par des civils. L'économie est en difficulté. Les affrontements intercommunautaires et les actes de violence armée ont augmenté. Les civils paient un lourd tribut avec de nombreux morts, des milliers de personnes déplacées de force et des habitations détruites au Darfour et dans les Deux Zones des États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu.

66. Dans ce contexte, la dynamique récente qui laisse entrevoir une percée politique est une occasion qu'il faut saisir de toute urgence. Les accords auxquels sont parvenus les militaires et certaines forces civiles sur la base du projet de constitution élaboré par l'intermédiaire de l'initiative de l'Ordre des avocats soudanais constituent une évolution positive : renforcés par les apports de différentes parties prenantes soudanaises, ils transforment le projet de constitution en une base inclusive qui facilitera l'obtention d'un accord politique. Je salue les efforts des civils qui cherchent à établir un consensus et j'encourage les dirigeants militaires à traduire dans les faits les engagements qu'ils ont pris en juillet 2022, à savoir se retirer de la scène politique et transférer le pouvoir aux civils. J'invite les forces civiles, fortes de cet engagement, à conclure un accord avec les militaires sous les auspices du mécanisme trilatéral.

Il importe de dialoguer de manière suivie avec les femmes, les jeunes et les comités de résistance et de les associer étroitement au processus. J'encourage en outre la communauté internationale à continuer de soutenir l'action menée par le mécanisme pour faciliter un accord politique qui rétablira la transition politique et la stabilité dans le pays.

67. Seul un processus politique inclusif contrôlé et dirigé par les Soudanais peut offrir une voie viable vers un accord dans le cadre duquel les parties s'entendent sur leurs rôles et fonctions respectifs pendant la période de transition. Il serait ainsi possible d'examiner les questions les plus litigieuses au cœur de la crise actuelle, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la justice pour les victimes et leurs familles et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Il faut que la communauté internationale soit prête à mobiliser rapidement un soutien politique et financier en faveur du gouvernement de transition pour l'aider à s'attaquer aux problèmes considérables auxquels le pays se heurte.

68. L'ONU maintient son soutien indéfectible à la participation égale et véritable des femmes dans tous les domaines de la vie publique au Soudan, y compris à leur participation au processus politique et à un règlement négocié, ainsi qu'à un futur processus politique. Je félicite les Soudanaises pour leur engagement en faveur de la paix et du développement durable dans le pays, fondé sur le respect des droits humains, et j'accueille favorablement la contribution qu'elles apportent aux discussions entre Soudanais de sorte qu'elles puissent participer au processus politique. Malgré ces efforts, les femmes restent sous-représentées dans les institutions et les processus politiques. La proposition relative à la présence d'un quota minimum de 40 % de femmes dans les délégations qui participeront aux négociations et dans les organes de décision est donc nécessaire et bienvenue.

69. Il est essentiel que les autorités instaurent un environnement crédible et propice au processus politique en mettant immédiatement un terme au recours excessif à la force et aux arrestations et détentions de manifestants et en garantissant la liberté d'expression et la protection du droit de réunion pacifique. À cet égard, j'exhorte les autorités à enquêter efficacement, impartialement et dans les meilleurs délais sur toute allégation ou tout soupçon raisonnable concernant le recours illégal à la force ou d'autres violations par des membres des forces de sécurité.

70. Il est essentiel que les associations professionnelles puissent fonctionner librement si l'on veut que les efforts de transition démocratique progressent au Soudan. À cet égard, je suis préoccupé par les récentes décisions administratives et judiciaires concernant le statut juridique de certaines associations professionnelles. En particulier, les décisions consistant à dissoudre la Société soudanaise de protection des consommateurs et le comité directeur de l'Ordre des avocats soudanais ont créé des incertitudes juridiques et perturbé le travail de ces entités.

71. La montée de la violence intercommunautaire dans plusieurs États est particulièrement alarmante. Je suis profondément préoccupé par la reprise de la violence à grande échelle dans l'État du Nil-Bleu, ainsi que par les affrontements armés dans le Kordofan occidental. La persistance de la crise politique aggrave la marginalisation et les griefs politiques, ainsi que les conflits concernant la propriété foncière. Il incombe aux autorités de s'attaquer aux causes politiques et sécuritaires de la violence, de prévenir les conflits, de protéger les civils et de faire en sorte que les auteurs d'actes de violence rendent des comptes. Elles doivent accélérer la mise en œuvre du Plan national de protection des civils et œuvrer à la réconciliation des communautés.

72. Les populations les plus touchées par le conflit au Darfour et dans les Deux Zones n'ont toujours pas bénéficié de l'Accord de paix de Djouba, pourtant signé il

y a plus de deux ans, en octobre 2020. Malgré des progrès faits dans la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité au Darfour, la désaffectation de la population s'est intensifiée. Les gains seront éphémères si les causes profondes du conflit ne sont pas traitées efficacement, notamment les droits fonciers, le retour des personnes déplacées et les questions relatives à la justice. La mise en place d'une commission foncière prévue par le volet Darfour de l'Accord est un élément essentiel pour le règlement des litiges relatifs à la propriété foncière. Par ailleurs, la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle visant à mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes et de violations des droits humains commis au Darfour et dans les Deux Zones n'a que trop tardé. Un suivi efficace et transparent de la mise en œuvre de l'Accord est nécessaire. La participation des communautés, des groupes de la société civile, des déplacés et des femmes est essentielle à une mise en œuvre de l'Accord qui améliore la vie des populations touchées par le conflit.

73. Il est encourageant de constater que les violences intercommunautaires à grande échelle ont diminué dans la région du Darfour, du fait des mesures prises par le Gouvernement, notamment pour répondre aux appels des personnes déplacées hébergées dans le camp Zamzam à El-Fasher (Darfour septentrional), qui demandaient une protection accrue et l'accès à leurs fermes. Toutefois, la poursuite des attaques individuelles contre les populations vulnérables, notamment les agriculteurs et les personnes déplacées, ainsi que les affrontements entre les factions de l'ALS-AW et avec les Forces d'appui rapides sont préoccupants. Les autorités et les mouvements armés non signataires doivent de toute urgence cesser les hostilités. Il incombe au Gouvernement de prendre de nouvelles mesures pour protéger les civils et d'accélérer le déploiement de la Force conjointe de maintien de la sécurité.

74. Les besoins humanitaires ont continué d'augmenter sous l'effet du conflit, de la crise politique et économique, de l'accroissement de l'insécurité et des violences localisées, des déplacements internes prolongés, ainsi que des périodes de sécheresse, des inondations et des épidémies. Quelque 14,3 millions de Soudanaises et de Soudanais sont dans le besoin, et ce chiffre devrait passer à 15,8 millions – soit environ un tiers de la population – en 2023. Les partenaires humanitaires ont lancé un appel de plus de 1,9 milliard de dollars en vue de fournir une assistance et une protection au Soudan en 2022. Actuellement, seuls 38 % des besoins sont couverts. Les partenaires humanitaires apprécient le soutien reçu des donateurs jusqu'à présent, mais lancent un appel pour que les donateurs se mobilisent davantage afin d'apporter aux populations les plus vulnérables l'aide vitale qui leur fait cruellement défaut. Les récentes violences dans les États du Nil-Bleu et du Kordofan occidental ont déplacé près de 100 000 personnes. Je demande aux autorités de ne pas entraver l'accès des organisations humanitaires, de sorte qu'elles puissent procéder à des évaluations et fournir des secours, et d'assurer la sécurité des travailleurs et des biens humanitaires.

75. Un soutien programmatique aux dividendes de la paix, la résilience et une programmation tenant compte du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix en vue de réduire les besoins à long terme sont essentiels pour assurer la stabilité du Soudan. L'Organisation continue d'être guidée par la stratégie commune des Nations Unies dans laquelle sont définis les domaines dans lesquels les entités peuvent contribuer notablement à améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance de la population soudanaise. Il s'agit notamment d'investir dans la consolidation de la paix au niveau local, la stabilisation des communautés, les infrastructures essentielles, les services de base et les moyens de subsistance. Pour que ce travail crucial puisse se poursuivre, il importe que les donateurs versent des contributions volontaires. J'exhorte les partenaires internationaux à continuer de soutenir l'action menée par l'équipe intégrée des Nations Unies au Soudan et je souligne l'importance qu'il y a à fournir un appui dans les meilleurs délais au prochain Gouvernement de transition dirigé par des civils.

76. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble des membres du personnel des Nations Unies au Soudan, ainsi que nos partenaires, en particulier l'Union africaine et l'IGAD, pour leur dévouement et leurs efforts inlassables en faveur du pays et de son peuple. L'Organisation des Nations Unies reste pleinement résolue à appuyer le peuple soudanais en ces temps difficiles.
